

Extrait du Fédération des Organismes Sociaux CGT

<http://orgasociaux.cgt.fr/spip.php?article1365>

Soutien aux salariés de l'aide à domicile

- Nos Professions - Aide et maintien à domicile -

Date de mise en ligne : mercredi 5 décembre 2012

Fédération des Organismes Sociaux CGT

- Les textes régressifs de la nouvelle convention collective unique font disparaître le peu d'avantages acquis par le passé (Congés d'ancienneté, frais de déplacement...)
- 4ème année blanche sur la revalorisation des salaires, et les employeurs en prévoient une cinquième, malgré les 50 millions que les associations vont percevoir de l'Etat.

Nous ne pouvons accepter que les choses restent en l'état, nous refusons le nivellement par le bas. Le maintien à domicile, la perte de l'autonomie, le handicap, sont en constante progression ! Notre profession est incontournable et son utilité n'est plus à démontrer.

- Nous demandons la reconnaissance de nos métiers !
- Nous demandons des conditions de travail adaptées !
- Nous demandons la renégociation de cette convention collective
- Nous demandons une revalorisation de la valeur du point à 6 euros ! (afin que les catégories A : non diplômé, débutent sur la valeur du SMIC). Actuellement 12 ans en dessous du SMIC, c'est inacceptable Moi, Citoyen(ne) qui dans mon parcours de vie, a ou aura pour moi même ou ma famille recours à l'aide à domicile.